

COMMUNE DE CHÂTILLON-SUR-CHER

DÉPARTEMENT DE LOIR-ET-CHER

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 40 - 2025**

Nombre de conseillers

En exercice : 18

Présents : 14

Procurations : 02

Votants : 16

SÉANCE DU JEUDI 15 MAI 2025**Convocation du 09 mai 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze mai à dix-huit heures quarante-cinq, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain POMA, Maire.

Présents : M. POMA - Mme LHUILIER - M. CHESNEAU - Mmes SAINSON - POTET - MM. BRIANDET - DUBOIS CRIBELIER (arrivée 19 H 15) - Mmes LOUPIAS - OUVRAT - M. COURTEAUX - Mmes ASTIER BOURBON - BRISSET - MM. OZANNE - ROUAULT

Absents excusés ayant donné procuration : M. DUPRÉ (arrivée 19 H 15 - Mme POTET) - Mme COURTEAUX (M. COURTEAUX)

Absente : Mme LATREILLE

Mme BRISSET a été nommée secrétaire

SICOM**Extension périmètre communes - modification des statuts**

Monsieur le Maire informe les membres présents que le Comité Syndical de Vidéo Protection (SICOM) réuni le 27 mars 2025, a approuvé :

- l'extension du périmètre aux communes de Chissay-en-Touraine, Santenay, Saint-Lubin-en-Vergonnois et Vernou-en-Sologne

et

le retrait de la commune de Millançay à compter du 1^{er} juillet 2025

- la modification de l'article 1^{er} des statuts du Syndicat Intercommunal de Vidéo Protection

Conformément à la réglementation en vigueur, il est demandé à chaque commune membre du SICOM, de se prononcer dans un délai de trois mois à compter de la date de la décision prise par délibération.

Le conseil municipal, après exposé du dossier et en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve :

- l'extension du périmètre aux communes de Chissay-en-Touraine, Santenay, Saint-Lubin-en-Vergonnois et Vernou-en-Sologne ainsi que le retrait de la commune de Millançay avec effet au 1^{er} juillet 2025.

- la modification de l'article 1^{er} des statuts du Syndicat Intercommunal de Vidéo Protection

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Maire,

Alain POMA

La secrétaire,
Annie BRISSET



COMMUNE DE CHÂTILLON-SUR-CHER

DÉPARTEMENT DE LOIR-ET-CHER

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 38 - 2025**

Nombre de conseillers

En exercice : 18

Présents : 14

Procurations : 02

Votants : 16

SÉANCE DU JEUDI 15 MAI 2025**Convocation du 09 mai 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze mai à dix-huit heures quarante-cinq, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain POMA, Maire.

Présents : M. POMA - Mme LHUILIER - M. CHESNEAU - Mmes SAINSON - POTET - MM. BRIANDET - DUBOIS CRIBELIER (arrivée 19 H 15) - Mmes LOUPIAS - OUVRAT - M. COURTEAUX - Mmes ASTIER BOURBON - BRISSET - MM. OZANNE - ROUAULT

Absents excusés ayant donné procuration : M. DUPRÉ (arrivée 19 H 15 - Mme POTET) - Mme COURTEAUX (M. COURTEAUX)

Absente : Mme LATREILLE

Mme BRISSET a été nommée secrétaire

TRAVAUX PONT PIÉTON FRANCHISSANT LE FOUZON**Demande de subvention dotation départementale d'aménagement durable (DDAD) - année 2025**

Monsieur le Maire informe les membres présents que la commune pourrait être éligible à la subvention au titre de la dotation départementale d'aménagement durable (DDAD) attribuée par le Conseil Départemental de Loir-et-Cher et propose de présenter le dossier « nettoyage et aménagement - changement des garde-corps sur le pont piéton franchissant le Fouzon » dont le montant prévisionnel s'élève à 18 290 € HT (21 948 € TTC), frais divers non inclus

Le conseil municipal, après exposé du dossier et en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve :

- le projet de travaux « nettoyage et aménagement - changement des garde-corps sur le pont piéton franchissant le Fouzon »

- le montant prévisionnel de 18 290 € HT (21 948 € TTC), frais divers non inclus

- le plan de financement (fonds propres - emprunt et subvention)

- sollicite une subvention au titre de la DDAD - année 2025 d'un montant de 10 974 € représentant 60% de la dépense pour mener à bien l'opération

- le montant de la dépense est inscrit au budget communal - année 2025

- autorise Monsieur le Maire à signer les pièces se rapportant au dossier

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Maire,

Alain POMA

La secrétaire,

Annie BRISSET



COMMUNE DE CHÂTILLON-SUR-CHER

DÉPARTEMENT DE LOIR-ET-CHER

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 37 - 2025**

Nombre de conseillers

En exercice : 18

Présents : 14

Procurations : 02

Votants : 16

SÉANCE DU JEUDI 15 MAI 2025**Convocation du 09 mai 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze mai à dix-huit heures quarante-cinq, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain POMA, Maire.

Présents : M. POMA - Mme LHUILIER - M. CHESNEAU - Mmes SAINSON - POTET - MM. BRIANDET - DUBOIS CRIBELIER (arrivée 19 H 15) - Mmes LOUPIAS - OUVRAT - M. COURTEAUX - Mmes ASTIER BOURBON - BRISSET - MM. OZANNE - ROUAULT

Absents excusés ayant donné procuration : M. DUPRÉ (arrivée 19 H 15 - Mme POTET) - Mme COURTEAUX (M. COURTEAUX)

Absente : Mme LATREILLE

Mme BRISSET a été nommée secrétaire

**ACQUISITION TERRAIN
Propriété/Indivision LAURON - COMMUNE**

Monsieur Alain POMA, Maire, informe les membres présents que la municipalité a sollicité les propriétaires de l'indivision LAURON pour l'acquisition d'une parcelle leur appartenant cadastrée B 3527 lieu-dit « La Grande Croix » 41130 Châtillon-sur-Cher d'une contenance de 45 a 80 ca.

Monsieur le Maire précise que ledit terrain situé en zone A (agricole) du PLU permettrait la création, en partie, d'un lotissement. Une offre d'achat datée du 21 février 2025 d'un montant de 1 740 € (mille sept cent quarante euros) net vendeur proposée par la commune a été adressée aux propriétaires du bien qui ont accepté les modalités et retenu l'étude TAYLOR, notaires associés, 57 Rue Constant Ragot, 41110 Saint-Aignan pour réaliser l'acte de vente.

Le conseil municipal, après exposé du dossier et en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide l'acquisition de la parcelle référencée ci-dessus appartenant à l'indivision LAURON moyennant le prix de 1 740 € (mille sept cent quarante euros) net vendeur, somme à laquelle s'ajouteront les frais engendrés à la charge de la commune de Châtillon-sur-Cher.

- charge l'étude TAYLOR, notaires associés, 57 Rue Constant Ragot, 41110 Saint-Aignan pour réaliser l'acte de vente et mener à bien la transaction

- autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de vente ainsi que toutes les pièces se rapportant au dossier

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Maire,
Alain POMA



La secrétaire,
Annie BRISSET



COMMUNE DE CHÂTILLON-SUR-CHER

DÉPARTEMENT DE LOIR-ET-CHER

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 36 - 2025**

Nombre de conseillers

En exercice : 18

Présents : 14

Procurations : 02

Votants : 16

SÉANCE DU JEUDI 15 MAI 2025

Convocation du 09 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze mai à dix-huit heures quarante-cinq, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain POMA, Maire.

Présents : M. POMA - Mme LHUILIER - M. CHESNEAU - Mmes SAINSON - POTET - MM. BRIANDET - DUBOIS CRIBELIER (arrivée 19 H 15) - Mmes LOUPIAS - OUVRAT - M. COURTEAUX - Mmes ASTIER BOURBON - BRISSET - MM. OZANNE - ROUAULT

Absents excusés ayant donné procuration : M. DUPRÉ (arrivée 19 H 15 - Mme POTET) - Mme COURTEAUX (M. COURTEAUX)

Absente : Mme LATREILLE

Mme BRISSET a été nommée secrétaire

**BUDGET LOCAUX COMMERCIAUX
Décision modificative 01 - 2025 (augmentation de crédits)**

Considérant :

- le montant erroné d'affectation du résultat du déficit d'investissement
- l'insuffisance de crédits au chapitre 21

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de procéder aux modifications énoncées ci-dessous sur le budget « locaux commerciaux »

Chapitre	Article	Investissement (€)
	D 001	+ 11 458,46
21	D 21321	+ 200,00
16	R 1641	+ 11 658,46

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Maire,

Alain POMA

La secrétaire,

Annie BRISSET





Décision Modificative N°1-2025

BUDGET

Locaux Commerciaux 71201

Imputation	Montant
DI 001	+11 458.46€
DI Chapitre 21 c/21321 :	+ 200 €
RI 1641 :	+11 658.46€

Commentaires :

Suite au rejet de la Trésorerie sur l'exercice 2024, montant non prévu au 21231 sur l'exercice 2025.

Suite à une erreur, il convient de comptabiliser un déficit d'investissement au 001 de -47.420,70€, qui correspond au résultat cumulé d'investissement au 31/12/2024 et non de -35 962.24€.

Châtillon sur Cher,
Le 15 mai 2025,

Signature :

Le Maire,
Alain POMA



41043

CHATILLON-SUR-CHER

Code INSEE

LOCAUX COMMERCIAUX 71201

DM N° 1 - 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

INSUFFISANCE CREDIT

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00 €	11 458,46 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00 €	11 458,46 €	0,00 €	0,00 €
R-1641 : Emprunts en euros	0,00 €	0,00 €	0,00 €	11 658,46 €
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €	0,00 €	11 658,46 €
D-21321 : Constructions immeubles de rapport	0,00 €	200,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0,00 €	200,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	11 658,46 €	0,00 €	11 658,46 €
Total Général		11 658,46 €		11 658,46 €